

*Question présentée par le député :*

*M. Sylvain Thévoz*

*Date de dépôt : 13 mai 2020*

## **Question écrite urgente**

### **Appel du 4 mai : les menottes pour toute réponse ?**

L'appel du 4 mai<sup>1</sup> plaide un redémarrage plus humaniste, durable et local après la crise du Covid-19. Cet appel vise à revaloriser les métiers qui se sont révélés essentiels dans la crise, aider davantage les petits indépendants, favoriser les circuits alimentaires courts ou encore conditionner les aides publiques à des engagements pour le climat. Plus de 55 000 personnes ont signé l'appel sous forme de pétition. Ce mouvement est une expression populaire, sociale et culturelle visant à alimenter le débat public en période de confinement. Le 4 mai, des citoyen-ne-s sont descendu-e-s dans la rue afin de servir notre démocratie tout en respectant les distances de sécurité et ont tracé des carrés sur le sol à la craie. La police y a brutalement mis fin pour non-respect des mesures de protection contre le coronavirus. Arrêter, menotter, la réponse du Conseil d'Etat apparaît disproportionnée, à l'image de ce qui a été fait contre la distribution d'aliments de première nécessité par la Caravane de Solidarité.

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- *Est-il exact que des manifestant-e-s pacifiques dessinant des carrés à la craie ont été menotté-e-s et arrêté-e-s par la police dès le 4 mai ?*
- *Combien de personnes étaient présentes sur la plaine de Plainpalais le 4 mai. Combien la police en a-t-elle arrêté ? Sur quelle base s'est fait ce choix ?*
- *Combien d'interpellations au total ont ainsi été effectuées depuis le 4 mai, pour quels motifs ?*

---

<sup>1</sup> <https://appeldu4mai.ch>

- *A quoi s'exposent désormais les personnes interpellées ?*
- *Qui a donné l'ordre de menotter ces manifestant-e-s lors d'une action démocratique au service du plus grand nombre ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il pris contact avec les responsables de l'appel du 4 mai pour leur répondre autrement qu'avec des menottes ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.